

FTF P 6
A quelques mois du congrès le 2e vice-président tente de se désolidariser de la gestion catastrophique du bureau sortant



L'Eglise catholique en deuil
Mgr Robert Casimir
DOSSEH-ANYRON, 1^{er} fils togolais élevé à la dignité épiscopale n'est plus **P 3**



LE

LIBERAL

Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

N° 0164 du Mercredi 16 Avril 2014 - 250 F CFA / Etranger 1€

Editorial

Bonne gouvernance

Tout porte à croire que les choses évoluent et on s'achemine vers une tolérance zéro pour les faits de corruption. Certains font semblant de l'ignorer mais au fil du temps on finira par s'accommoder. C'est encore plus difficile lorsqu'il s'agira pour nous surtout d'oublier et de sacrifier nos intérêts personnels très souvent mal acquis pour donner une chance à la bonne gouvernance gage de bien être pour tous les citoyens.

Le Président Faure passe de plus en plus à la vitesse supérieure sans crier gare et chaque jour que Dieu fait l'on se pose la même question avec anxiété ou jubilation tout dépend du côté où on se situe. A qui le tour ? Aujourd'hui ce sont les agents des douanes et du fisc qui sont appelés à changer de pratique conformément à la nouvelle donne qui impose des normes de transparence.

Elle n'est plus que dans les discours, la lutte contre la corruption est une réalité. Elle sévit mais elle n'appartient à personne. Elle est un peu comme une rue non dénommée elle n'a pas de nom mais elle existe et on la ressent. Tous les ingrédients sont réunis pour améliorer nos recettes. ■

La Rédaction

Tentative d'entrave au fonctionnement de l'OTR



*Henry GAPERI,
Commissaire
Général OTR*

Les raisons cachées d'un préavis de grève lancé par des syndicats des douanes et du fisc **P 3**

Tournée de l'ANC Fabre fait l'amer constat de la non implantation de son parti dans le Togo profond **P 2**

Pénurie spéculation Du Ciment vendu à prix d'or dans Lomé et ses banlieues **P 2**

Pénurie spéculation Du Ciment vendu à prix d'or dans Lomé et ses banlieues



C'est un après-midi du Vendredi 11 novembre dernier nous sommes à Légbassito une banlieue nord de la ville de Lomé une bousculade monstre devant un dépôt de vente de ciment. Un véhicule communément appelé Titan venait de stationner devant le fameux magasin de vente, il n'aura pas le temps de décharger les tonnes de ciment qu'il chargeait car des clients alertés étaient déjà présents sur les lieux et bataillaient dur pour mettre la main sur quelques paquets de ciment. Cette scène ahurissante est vivable dans bien

d'autres quartiers de la ville de Lomé, confrontée à de grave pénurie de ciment.

Cela fait des semaines que cette situation perdure dans Lomé et ses environs notamment des banlieues. Plusieurs chantiers de construction tournent au ralenti ou sont pratiquement bloqués. A l'origine de cette situation une pénurie du ciment. S'agit-il d'une pénurie créée de toutes pièces par des grossistes véreux avides de profit ou alors le trafic en direction de l'étranger a-t-il repris ? Aux dernières nouvelles rien de tout ça il s'agit plutôt de la production sensiblement en baisse au niveau de l'usine où il y a une panne au niveau de deux des trois machines chargées du traitement du clinker matière servant à la fabrication du ciment. Conséquence fâcheuse sur le marché, la demande est nettement supérieure à l'offre, une aubaine pour les vendeurs de ciment qui se livrent à une augmentation anarchique des prix sur le paquet de ciment. Vendu ordinairement à 4000 fcfa le paquet, on peut en trouver ces derniers à 4300 voire 4500 fcfa à certains endroits. ■

Dick Mensah

Tournée de l'ANC Fabre fait l'amer constat de la non implantation de son parti dans le Togo profond



La caravane de l'Alliance Nationale pour le Changement qui sillonne le Togo profond depuis quelques jours est annoncée dans la Kozah ce mercredi. La délégation conduite par le leader du parti Jean Pierre Fabre a parcouru la région des savanes. Partout où la délégation est passée, c'est une foule clairsemée composée en majorité de petits curieux qui a répondu présent à l'appel du parti orange. Cette tournée en tout cas a permis aux leaders de l'ANC de se rendre compte que beaucoup reste à faire en ce qui concerne l'implantation du parti dans les contrées les plus reculées du pays. Au lendemain de la

débâcle électorale du 25 juillet dernier, plusieurs voix s'étaient élevées pour fustiger l'attitude des partis politiques de l'opposition qui ne limitent leur activité qu'à la capitale Lomé et ses environs. Visiblement l'ANC a pris en compte ces critiques en abandonnant les marches et meetings dans le sable marin de la capitale pour partir à l'assaut des populations de l'hinterland. Paris ne s'est pas fait en un seul jour et l'absence de mobilisation constatée lors de cette tournée ne devrait pas décourager Jean Pierre Fabre et ses amis même si 2015 est déjà à nos portes. ■

DM



Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion
Récupéré N°0416/23/12/10/HAAC
du 23 décembre 2010

**Directeur de la
Publication**
Fabrice P. Dariworé

**Comité de
Rédaction**
Schmidt EZA
Dieudonné ESSOHANAM
Sémy MAREKA
Charles KEYEWA
P. Fabrice

Correcteur
S. Didier

Infographie
Raphaël AHIALE

Adresse
Route de Mission Tové, non loin du
Petit Séminaire, Agoè
Tél: +228 90 15 87 53
+228 22 41 92 91
13 BP 152 Lomé-TOGO

Imprimerie
La Colombe
Tirage
2000 exemplaires

Dans l'attente d'un imminent congrès UNIR célèbre ses deux d'existence à travers des offices religieux

Le 14 avril l'Union pour la République a célébré les deux ans de son existence. Tout comme l'an dernier, le parti présidentiel a choisi de marquer cet événement par des prières musulmanes culte protestant et messe catholique. Une célébration très sobre pour un si grand parti. L'heure n'est pas à la bombance et la ripaille le pays vient d'amorcer son développement il faut faire les choses dans la sobriété et le parti au pouvoir a encore donné le bel exemple d'austérité. Créé en avril 2014, à Atakpamé a remporté haut les mains les dernières législatives avec 62 députés. Le parti se prépare pour son congrès devant lui permettre d'assoir ses instances. Les différentes commissions sont à pied d'œuvre pour la tenue de ce congrès au plus tard en début du mois de mai de cette année.

Grande prière Musulmane



**pour le deuxième anniversaire
du parti UNIR**

Le 14 Avril dernier, le parti Politique UNIR (Union pour la République) : a célébré les deux ans de sa création. Toutefois en prélude à cette date anniversaire, une prière a été observée le vendredi 11 Avril 2014 à la grande mosquée de Lomé. Etaient présent à cette prière le deuxième vice président d'UNIR Foly-Bazi Katari ; les Ministres Ouro AGADAZI, Yark Damehame ainsi que certains membres du

parti. Pour le deuxième vice président de ce parti Foly-Basi Katari, ils ont estimé au parti que la première des choses à faire était de venir s'incliner devant Allah pour sa miséricorde envers le parti UNIR et son président Faure Gnassingbé. De demander à Dieu qu'il illumine le président de la République afin que le chemin de développement dans lequel il se situe apporte ses fruits pour le peuple Togolais. De son côté l'Imam a décrit ce jour du vendredi comme jour Saint du

musulman. Un jour auquel Allah accorde grâce aux prières de ses fidèles comme le fait UNIR. Il a aussi dans son message fait allusion à la culture de pardon et de réconciliation entre peuple Togolais pour une vie commune et paisible. Deux ans seulement après sa création dans la région des plateaux (14 Avril 2012 à Atakpamé après le congrès de refondation du RPT à Blitta) les échéances ont cependant montré que ce parti était la plus grande formation qui soit au Togo, ainsi le parti a remporté les élections législatives avec une majorité écrasante synonyme d'une bénédiction pour ses partisans. Pour ce deuxième anniversaire, un congrès spécial se profile à l'horizon. Outre Lomé les autres localités et fiefs du parti UNIR ont assisté à d'autres cultes religieux. ■

Charles

Tentative d'entrave au fonctionnement de l'OTR Les raisons cachées d'un préavis de grève lancé par des syndicats des douanes et du fisc

L'information est tombée en début de semaine le Syndicat National des Douanes du Togo (SYNADOUANES) et de l'Union Syndicale des Agents du fisc (USAF) ont à l'issue d'une Assemblée Générale tenue le 12 avril dernier, déposé un préavis de grève de 8 jours assorti d'une plateforme revendicative en quatre points à savoir les départs du Ministre de l'économie et des finances et celui du Commissaire Général de l'OTR, La suspension du processus de mise en place de l'OTR et l'ouverture d'un dialogue. Qu'est ce qui explique cette agitation au niveau des douanes et des impôts deux régies financières désormais sous la coupole de l'Office Togolais des Recettes (OTR) ?

Le processus de recrutement a l'origine de la panique

Créé depuis le 10 décembre 2012 par une loi adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Nationale, l'OTR placé sous tutelle du Ministère de l'économie et des finances est un établissement public à caractère administratif doté d'une autonomie de gestion administrative et financière. Ceci dit, il dispose de son propre budget, et de ses propres règles de gestion des ressources humaines.

Après le recrutement par concours de Monsieur Henry Gaperi comme Commissaire Général trois commissaires notamment celui des impôts, de la douane et des services généraux ont été



recrutés par le même procédé. C'est ainsi que M. ADOYI Esso-Wavana s'occupe des impôts pendant que ADEDZE Kodjo, des douanes et TCHODIE Kokou des Services Généraux. Les 18 directeurs de l'OTR ont été également recrutés sur près de 700 candidatures. La procédure de recrutement avec celle des chefs de division qui devrait se terminer selon nos informations avant la fin du premier semestre 2014. Ce sont ces derniers qui procéderont au recrutement du reste du personnel de l'OTR. Selon des sources bien indiquées, l'OTR aura besoin de près de 1400 agents alors que l'ex service des douanes et des impôts avoisinent les 2000 agents; ce qui signifie que tout le

monde n'aura pas une place au sein de la nouvelle structure. Toutefois, tous les fonctionnaires et agents contractuels des régies ont la possibilité de postuler aux postes ouverts. Mais aussi faut-il disposer de compétence à faire valoir ce qui est loin d'être le cas chez certains agents surtout des douanes.

Des dispositions sont prises pour qu'aucun fonctionnaire ne se retrouve sans emploi car les fonctionnaires qui ne souhaitent pas intégrer l'OTR ou dont la candidature ne sera pas retenue, seront redéployés dans la fonction publique. Des formulaires sont à cet effet mis à la disposition des agents leur permettant de mettre toutes les informations

facilitant ainsi leur redéploiement.

Quand les douaniers se battent pour la conservation de leurs privilèges

Un douanier dans nos sociétés est toujours perçu comme un homme riche et le niveau de vie des douaniers ne dément pas cette assertion. La douane c'est le lieu par excellence de la corruption des anomalies et dysfonctionnement qui prendront fin avec la mise en place de l'OTR. Contrairement à ce qui est distillé au sein de l'opinion les recettes avec l'OTR sont en nette croissance et se sont améliorées les chiffres seront mis à la disposition du public une fois audités. Une chose est sûre la courbe des avantages indus au niveau des agents des régies financière est en forte baisse de quoi attiser leur colère.

La menace de grève est sans effet car il ne revient pas à des syndicats d'exiger le retrait d'une loi votée par les élus du peuple instituant l'OTR ou encore la démission de son commissaire général recruté à l'issue d'un concours. Cette réaction des syndicats est tardive car elle aurait dû intervenir au moment où le projet de loi était introduit par le gouvernement. A présent c'est une phase de non-retour le vin est tiré il faut le boire. ■

P. Fabrice

L'Eglise catholique en deuil Mgr Robert Casimir DOSSEH-ANYRON, premier fils togolais élevé à la dignité épiscopale n'est plus



La triste nouvelle est tombée hier matin au moment où les chrétiens catholiques abordaient le

second jour de la semaine sainte. Alors qu'il était évacué en Europe depuis quelques semaines pour raison de santé, Mgr Robert Casimir DOSSEH-ANYRON vient de tirer sa révérence. Né le 13 octobre 1925 à vogan, Mgr Robert Casimir DOSSEH-ANYRON a eu une vie sacerdotale très mouvementée, ordonné en 1951 il est nommé vicaire à la paroisse St Jean Apôtre de Tsévié il devient vicaire général de l'archidiocèse de Lomé puis premier archevêque togolais nous sommes 1962.

L'homme qui a choisi de consacrer tout son temps à Dieu n'échappera pas à la critique des hommes, victime de coups bas il finira par rendre le tablier à la demande du pape Jean Paul II en 1992 à une période où le Togo traversait une véritable crise sociopolitique au lendemain de la conférence nationale. « Le Pape m'a demandé de me retirer et en toute obéissance et alors que je ne voyais même pas très claire, j'ai obtempéré... » a déclaré l'archevêque Emérite Dossey-Anyron dans un documentaire à lui consacré lors des 50 ans

de son épiscopat en 2012. Il sera remplacé par Mgr Fanouko Kpodzro qui dirigeait le diocèse d'Atakpamé. Mgr Robert-Casimir Dosseh-Anyron a vaillamment servi l'Eglise et la nation : de nombreuses réalisations ecclésiastiques, sociales et culturelles sont à son actif.

Le Togo est un pays composé en majorité des chrétiens avec une forte communauté catholique. On note à ce jour 6 diocèses en plus de l'archidiocèse de Lomé dirigé par Mgr Denis Amouzou DZAKPA. ■

La rédaction

CHAQUE SOIR, DU BONHEUR!



Chez TOGO TELECOM, les offres illimitées se suivent et ne se ressemblent pas. Si vous n'êtes pas au courant des soirées illimitées, c'est le moment de cliquer.

Chaque semaine vous bénéficiez de la promotion Weekend illimité mais, savez-vous qu'il est possible d'économiser encore?

OFFRES ILLIMITEES ACCUMULEES

Depuis quelques mois, il est possible d'activer des communications illimitées n'importe quel jour de la semaine. Si vous voulez le faire chaque semaine, c'est également possible. Sur votre illico, tapez la formule juste et vous voilà en Soirées Illimitées. Vous pouvez téléphoner gratuitement chaque jour de la semaine entre 20h30 et 6h00 du matin. C'est simple et c'est tout de suite.

QUELS FORMULES?

Il existe deux soirées illimitées: JOUR et HEBDO. Pour activer l'offre **Soirées illimitées HEBDO** (semaine), tapez la formule **887*1*12#** si vous êtes profil BLEU ou **887*1*21#** si vous êtes dans le profil ROSE. Vous bénéficiez alors de communication gratuite chaque soir de 20h30 à 6H00 à partir du jour de l'activation jusqu'au vendredi suivant. Pour activer l'offre **Soirée illimitée JOUR**, tapez la formule **887*1*13#** si vous êtes profil BLEU ou **887*1*31#** si vous êtes profil ROSE. Le jour de l'activation, vous bénéficiez d'une communication gratuite entre 20H30 et 6H00. En **JOUR**, l'activation vous coûte **300 F CFA**. En **HEBDO**, l'activation vous coûte **1000 F CFA**.

INTERFERENCE AVEC WEEK END ILLIMITE ?

Le fait d'activer les offres soirées illimitées ne vous empêche pas d'activer l'offre Week end illimité. En effet, les soirées illimitées prennent fin vendredi. Vous pouvez, à ce moment tapez la formule du Week end illimité. En conclusion, TOGO TELECOM vous offre donc des communications gratuites chaque jour de la semaine et chaque semaine. Vous voulez vérifier? Tapez les formules justes.

OFFRES ILLIMITEES ET BAISSSES A GOGO!



Savez-vous pourquoi tant de gens nous font confiance? Grâce à nos baisses continuelle de tarifs et à nos offres réelement illimitées, nous avons mis nos clients d'accord sur notre volonté de réduire leurs dépenses en communication.

LIRE LA SUITE

LE COÛT DU TELEPHONE ILLICO ET CHEMOI

En matière de réduction de tarifs et de promotions, TOGO TELECOM a rendu la vie belle à ses clients. En 2005, le coût de l'impulsion du **téléphone fixe**, CHEMOI était de 100 F CFA. Aujourd'hui, il est de 36 F CFA seulement. Soit plus de 50% de réduction. Prenons l'exemple des appareils illico. En 2006, un appareil **illico** coûtait au moins 100 000 F CFA sans la carte SIM. Aujourd'hui, il est à 10 000 F CFA seulement avec la carte SIM.

LE COÛT DE HELIM

Pareil pour la clé **HELIM NOMADE** qui, en l'espace de 2 ans, est passée de 64 900 F CFA à 45 000 F CFA puis à 24 995 F CFA aujourd'hui. Parallèlement, les coûts des forfaits mensuels ont subi plus de 50% de réduction. Par exemple, le forfait de 1 Go en volume coûtait 23 600 F CFA en 2010. Aujourd'hui, pour ce même prix, vous avez 5 Go. Toujours en 2010, le forfait volume de 512 Mo coûtait 12 000 F CFA. Aujourd'hui, avec **15 390 F CFA**, vous avez un forfait mensuel illimité avec une vitesse de téléchargement de **1,2 Mb/s**.

Quant à **HELIM FIXE**, le débit de 2Mb/s (réservé aux professionnels) coûtait 1 019 520 F CFA en 2010 sans compter les frais d'accès qui s'élevaient à 630 000 F CFA. Aujourd'hui, les frais d'accès coûtent seulement 23 600 F CFA et le forfait de 2Mb/s est accessible aux grand public à partir de 79 580 F CFA.

OFFRES ILLIMITEES A GOGO

En ce début d'année 2014, Togo Telecom a confirmé ses intentions: pour accéder aux TIC, nul besoin d'être un pacha. Avec **WEEK END KDO**, **OFFRES SOIREES ILLIMITEES** et même le **profil ROSE**, vous êtes sûrs d'économiser encore et encore tout en communiquant sur un réseau de qualité. Côté Internet, même son de cloche: quel que soit le support utilisé, vous pouvez bénéficier de nos **forfaits mensuels illimités** tout en choisissant la vitesse de téléchargement qui vous convient.

APPELEZ VITE LE 1 12 POUR PLUS DE RENSEIGNEMENT!

Justice, Me Ajavon Zeus contre Le Directeur de Forum de la semaine La plainte qui ne fait pas honneur à l'avocat admis à la CPI

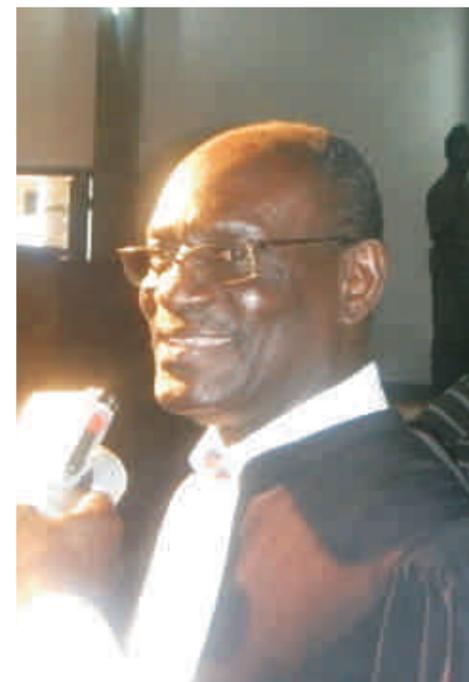
Contrairement aux avocats d'affaires très souvent portés sur des affaires de gros sous comme on dit souvent, les avocats défenseurs des droits de l'homme ont la réputation de ne mettre au centre de leurs préoccupations, que l'intégrité et la dignité de l'être humain, c'est l'avocat de la veuve et de l'orphelin ou encore du pauvre et du faible dont les droits et les intérêts sont bafoués. Me Ajavon Zeus est-il en train de perdre ces qualités ? La plainte introduite par lui contre le groupe Forum de la Semaine et son Directeur de Publication Jean Baptiste DZILAN alias Dimas DIKODO nous rapproche de cette thèse. Certes chaque citoyen qui se sent diffamé dans un journal a le droit de se plaindre et de réclamer une réparation du préjudice. Dans le cas du Togo on peut envisager une plainte à l'Observatoire Togolais des Médias (OTM) qui est un organe d'autorégulation ou à la Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication (HAAC) l'institution de la république qui a pour mission de garantir et d'assurer la liberté et la protection de la presse. Le dernier cas de figure et le plus extrême d'ailleurs reste la justice. Pour un défenseur des droits de l'homme épris de liberté d'expression, la logique voudrait que Me Ajavon Zeus se retrouve devant l'OTM ou la HAAC mais l'homme de droit et des libertés fondamentales a choisi plutôt

une confrontation devant les tribunaux avec au bout une somme de 5 millions de francs réclamés en guise de dommages et intérêts à un journaliste. Tout porte à croire que Me Ajavon dans cette affaire qui l'oppose à Forum de la semaine a des objectifs beaucoup plus financiers que ceux liés à son honneur sinon en quoi 5 millions de francs peuvent laver l'honneur d'un homme qui se sent diffamé par un article de presse ? Ajavon Zeus c'est désormais un gout trop poussé vers l'argent. Après avoir touché en clando des commissions auprès des 9 députés exclus et empoché des millions comme honoraires sur les indemnités de réparations versées aux victimes de la torture, ce sont les petits sous des journalistes que lorgne l'avocat défenseur des droits de l'homme. Plusieurs de ses collègues avocats lui ont conseillé de retirer cette plainte honteuse qui ne fait pas honneur à l'avocat qui vient d'être admis à la Cour Pénale Internationale.

L'ex-brillant professeur de droit et homme politique qui enfile depuis quelques années la robe d'avocat est connu beaucoup plus sur le terrain politique avec le Collectif Sauvons le Togo dont il est le coordonnateur. En tant qu'avocat, Ajavon Zeus s'est forgé une bribe de célébrité en se constituant dans la célèbre affaire d'atteinte contre la sûreté de l'Etat dans laquelle était

impliqués plusieurs officiers de Forces Armées Togolaises et l'ex Ministre de la défense Kpatcha GNASSINGBE demi-frère du chef de l'Etat. Il portera cette affaire devant la cour de justice de la CEDEAO ainsi que l'affaire relative à l'exclusion de l'Assemblée Nationale des députés UFC favorables à l'ANC. C'est dans la suite de ces affaires que nos confrères de Forum de la semaine ont consacré à Me Ajavon Zeus un article au vitriol à l'origine de la plainte en question. Par acte délivré sur exploit de l'huissier Me Komlanvi Zébada le 09 avril dernier, Me Zeus Ajavon a donné citation directe au groupe de presse Forum ainsi qu'à son directeur général, Jean-Baptiste Dzilan, alias Dimas Dzikodo à comparaître par-devant la première chambre correctionnelle du tribunal de première instance de première classe de Lomé le mercredi 23 avril prochain. Il reproche au confrère d'avoir porté atteinte à son honneur et diffusé de fausses nouvelles.

C'est un article publié par le quotidien Forum de la Semaine dans son numéro 1607 du 27 février dernier et intitulé : « L'inénarrable avocat Zeus Ajavon, avide d'intérêts, réclame pour ses clients plus de 700 millions de FCFA » qui lui vaut d'être cité à comparaître par le coordonnateur du CST (Collectif Sauvons le Togo), Me Zeus Ajavon. L'avocat estime que les analyses et



allégations du journal sont « diffamantes, injurieuses » et portent atteinte à son honneur. Il les qualifie de diffusion de fausses nouvelles. L'ancien président du CACIT (Collectif des Associations contre l'Impunité au Togo) réclame en conséquence que l'organe, son directeur de publication et le journaliste auteur de l'article, Raymond Sama, soient condamnés à 5 millions de FCFA pour tous préjudices confondus. ■

Dick Mensah

2014 ou l'année du patriotisme selon le TJP

Le vendredi 11 avril a été choisi par le T.J.P., le Ton de la Jeunesse Patriotique, pour procéder au lancement de « l'année du patriotisme et de la culture de la non violence ». C'était au cours d'une conférence de presse à la CNTT animée par les responsables de l'association et qui a duré près de deux heures d'horloge.

Avant d'inviter tous les togolais à l'éveil de conscience, à l'amour de la patrie et à la construction du pays, Mme Sempé A. Jondoh, chargée aux affaires féminines de l'association, a tout d'abord rappelé les objectifs premiers de l'association et ensuite, elle s'est attelée à faire remarquer à l'assistance que notre cher pays le Togo a besoin, pour sa construction, d'une paix durable. Cette paix dépend de ses fils à qui il incombe la responsabilité de lui assurer un

développement harmonieux, qu'ils doivent lui garantir par le témoignage d'un amour sincère et indéfectible. Pour Mme Jondoh, en effet, « notre chère patrie a besoin d'une évolution que les polémiques et politiques politiciennes ne peuvent lui garantir. Nous sommes appelés à une prise de conscience pour l'atteinte de cet objectif, une responsabilité qui nous incombe et à laquelle nous ne devons plus nous soustraire. Le temps est venu où il faut passer l'étape des sanglantes rivalités politiques à celle d'une vision élevée, largement partagée par l'ensemble de la classe politique togolaise dans l'intérêt supérieur des populations et de notre pays. ». Dans cet objectif, la chargée aux affaires féminines de l'association invite donc les politiques, les intellectuels,



ainsi que tous les togolais à un sursaut patriotique, à beaucoup d'humilité et à l'engagement d'œuvrer pour une paix durable et un développement intégral de la nation. En exprimant le vif souhait que la commémoration du cinquante-quatrième anniversaire de l'indépendance

du Togo constitue le point de départ de la culture d'un patriotisme actif et positif, l'oratrice a terminé son discours sur le respect de notre patrie, gage de notre identité et de notre dignité.

Pour le président du mouvement, Mr Eklo Yao

NUKUNU, l'année du patriotisme est une initiative lancée en vue d'interpeller chaque citoyen togolais à s'interroger concrètement sur sa contribution à apporter à la nation pour sa stabilité dans sa marche vers un développement harmonieux. Ce qui nous interpelle à donner la preuve de notre amour pour notre patrie. Car, les actes d'incivisme et de violence observés ici et là, nul ne connaît ses tenants et ses aboutissants lorsqu'ils règnent.

Pour rappel, le Ton de la Jeunesse Patriotique (TJP) est une association apolitique non partisane qui œuvre pour la promotion de la paix à travers des actions de sensibilisation à la non violence, la promotion d'un règlement pacifique des différends entre les acteurs politiques ainsi que la culture du patriotisme actif et positif. ■

CK.

Atelier de sensibilisation sur le fonds national de la finance inclusive

Le Togo regorge d'une population majoritairement rurale estimée à 70%. Cependant, celle-ci est exclue du financement. Dans les hameaux les plus reculés, une personne sur dix arrive à dépenser à peine 5000 FCFA à la fin du mois. Pour remédier à ce manque à gagner de nos populations, a été lancé le 25 Janvier à Kara, sur initiative du chef de l'Etat Togolais, le FNFI (fonds national de la finance inclusive).

Qu'est-ce que le FNFI et quelles sont les avantages qu'il regorge ?

Conscient de l'intérêt que ce sujet représente pour la société Togolaise, le Ministère du développement à la base de l'artisanat de la jeunesse et de l'emploi des jeunes a organisé un atelier de formation les 14 et 15 Janvier dernier à FOPADESC ; un atelier auquel plus de 120 acteurs des médias publics et privés ont participé. Solidement ancré dans le paysage financier, le fonds national de finance inclusive est une institution par excellence de la promotion de la finance accessible à tous ; une parenthèse que Mme Dogbè, ministre du développement à la base, n'a pas manqué de



souligner lors du discours d'ouverture à cet atelier de formation. Pour elle, la finance inclusive est l'un des maillons qui manquent au développement à la base. Malgré la multitude de micro-finance au Togo, la problématique du financement des pauvres par les secteurs financiers de développement n'est pas exempte ; ainsi peut-on citer, par exemple, les activités économiques en milieu rural qui sont particulièrement risquées. Désormais, avec le fonds national de la finance inclusive, les ménages et même les très petites entreprises auront accès, à un coût raisonnable, aux services financiers dont ils ont besoin. Plusieurs banques et institutions financières

seront partenaires du FNFI. Par ailleurs le FNFI dispose de 2 milliards de francs déjà pour lancer son premier produit.

Où en est-on avec le FNFI depuis sa création et qui en seront les bénéficiaires ?

Lancé en Janvier dernier, le fonds national de la finance inclusive sort son premier produit ce 25 Avril 2014. C'est finalement cet atelier de formation qui a dévoilé la sortie du premier produit du FNFI. Le produit APSEF (Accès des Pauvres aux Services Financiers) est un produit spécialement développé pour les pauvres. Ce produit permet de prendre en groupe solidaire mais à utilisation individuelle le crédit octroyé. Dans sa

communication présentée aux participants, le Directeur Général par intérim Mr. Prosper Houenou a fait comprendre à l'auditoire que le produit APSEF permet d'octroyer un crédit de 30.000 FCFA aux personnes qui n'ont jamais eu accès au crédit. En outre, ce produit propose un taux très bas de 5% : par exemple, sur 10.000 FCFA de crédit, on paie 500f toute l'année. Pas de caution matérielle ni de garantie seulement une caution solidaire. Est éligible ou bénéficiaire de ce projet toute personne âgée d'au moins 18 ans. Le FNFI a pour vision de toucher au moins deux millions de togolais exclus des systèmes financiers classiques d'ici à 2018, soit une population de 300.000 à cette fin d'année.

L'une des missions que le FNFI s'est assignée est de satisfaire de façon permanente les besoins en produits financiers de proximité exprimés par les individus et les communautés n'ayant pas accès à des services financiers classiques. Comme principe de base, le FNFI procède par la stratégie globale du « faire faire », une stratégie qui fait appel aux prestataires de services financiers (PSF) qui seront sur le terrain pour faire le constat des populations en besoin. Au cours de cet atelier de formation, plusieurs communications ont meublé les esprits. C'est l'exemple de celle portant sur le rôle des journalistes et des stratégies de la mobilisation des médias en appui au FNFI de Amévi Dabla, formateur média, ou encore celle portant sur le contexte de la micro finance au Togo de Mr Ange Kossivi, responsable des associations professionnelles des systèmes financiers décentralisés du Togo. Plusieurs apports et contributions venant des journalistes ont été notés au cours de cet atelier.

Les micros finances apportent une contribution de 20%. A ce jour, le Togo compte presque 204 micro-finances sur son territoire. ■

Charles.

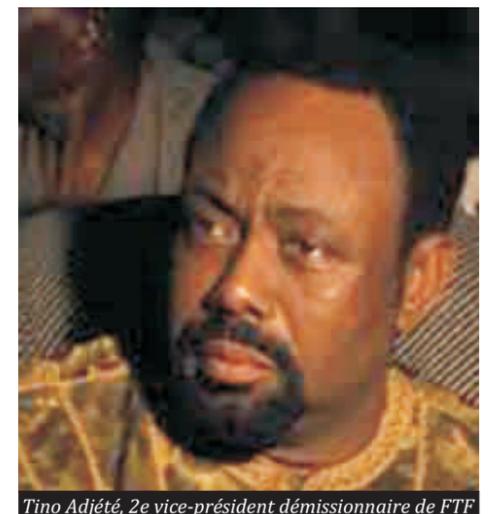
FTF :

A quelques mois du congrès le 2^e vice-président tente de se désolidariser de la gestion catastrophique du bureau sortant

Le 2^e vice-président de la Fédération Togolaise de Football vient de jeter l'éponge. Plusieurs raisons sont avancées par Tino Adjété notamment une gestion catastrophique et cavalière du patron de l'instance dirigeante de football Gabriel Ameyi. Cet acte intervient à quelques mois du congrès électif prévu pour novembre prochain. Il faut noter que les dysfonctionnements au sein du Bureau de la FTF sont réels et ne datent pas d'aujourd'hui. Tout le monde savait aussi que le 2^e vice-président démissionnaire Tino Adjété et bien d'autres membres de la fédé ne

s'entendaient plus depuis belles lurettes et on se demande pourquoi c'est précisément en ce moment que monsieur le 2^e vice-président choisi pour rendre le tablier? Ce qui vient d'arriver n'est pas nouveau. En effet, depuis 2006 année de participation des Eperviers au mondial, le football togolais s'est enfermé dans une crise qui n'en fini pas malgré les multiples congrès organisés pour conjurer le mal. A chaque fois on a toujours noté des démissions à chaque fois que le congrès électif s'annonce. Tous les bureaux qui se sont succédé depuis 2006 ont connu la même situation.

Tino Adjété vient encore de donner le ton. Le hic, c'est que les démissionnaires tentent de présenter les autres comme étant les fautifs. Et pourtant qu'ils aient été associés ou pas leur présence au sein du bureau les rend aussi responsables de la gestion catastrophique qui en résulte. Tino Adjété va-t-il se laver les mains aussi facilement par un simple acte de démission au sein d'un bureau en fin de mandat ? ça s'appelle tout simplement une fuite de responsabilité. Le bureau de la FTF dirigé par Ameyi n'a pas été à la hauteur et chaque membre du bureau doit assumer. ■



Tino Adjété, 2^e vice-président démissionnaire de FTF

Fab

Nouveau code de la route A la découverte des nouveaux éléments constitutifs de délits

La route a encore fait des victimes ces derniers jours précisément à Talo 48 morts et une dizaine de blessés. A l'origine de l'accident, une collision entre un bus de 70 places et un gros camion. Voilà qui relance le débat sur la sécurité de nos routes. Selon des statistiques encore provisoires on a enregistré en 2013 près de 4545 accidents pour environ 648 morts et 6639

blessés. Un nouveau code de la route va entrer en vigueur très bientôt il devra contraindre les usagers de la route à réviser certains comportements à l'origine des accidents de la circulation. Parmi les infractions prévues par la loi portant code de la route, on peut citer par exemple la conduite sans permis de conduire considérée comme un délit avec des pénalités allant

d'une amande de un à deux millions de francs cfa pour une peine d'emprisonnement allant de 1 à 3ans. Conduire en état d'ivresse est considéré également comme un délit vous exposant à des amendes et peines similaires à la conduite sans permis.

Voici un tableau récapitulatif des infractions prévues par la loi portant code de la route

TABLEAU DES INFRACTIONS PREVUES PAR LA LOI PORTANT CODE DE LA ROUTE

INFRACTIONS	REFERENCE	ELEMENTS CONSTITUTIFS	NATURE DE L'INFRACTION	FENALITE
Défaut de permis de conduire	Article 10 de la loi portant code de la route	-Conduite d'un véhicule à moteur avec ou sans remorque -Ne pas être titulaire d'un permis de conduire -Soit avoir un permis de conduire ne s'appliquant pas au véhicule utilisé - Soit refuser de présenter le permis de conduire - Soit ne pas être en mesure de présenter son permis de conduire	Délit	Amende d'un million (1 000 000) à deux millions (2 000 000) de francs CFA et /ou un (1) à trois (3) ans d'emprisonnement. NB : Le conducteur verbalisé pourra arrêter les poursuites en présentant dans un délai raisonnable le permis ou son récépissé à l'agent verbalisateur ou au bureau du service à qui appartient cet agent.
L'autorisation de conduire sans permis par un tiers	Article 10 de la loi portant code de la route	-autoriser sciemment un tiers à conduire un véhicule à moteur avec ou sans remorque - le tiers ne dispose pas d'un permis de conduire exigé pour la conduite de ce véhicule	Délit	Amende d'un million (1 000 000) à deux millions (2 000 000) de francs CFA et /ou un (1) à trois (3) ans d'emprisonnement.
Conduire sans autorisation écrite du propriétaire d'un véhicule à moteur affecté au transport public	Article 11, al 1 de la loi portant code de la route	-Conduire véhicule à moteur affecté au transport public - Ne pas recevoir du propriétaire du véhicule une autorisation écrite	Délit	Amende de deux cent mille (200 000) à cinq cent (500 000) de francs CFA et /ou six (6) mois à deux (2) ans d'emprisonnement.
Autorisation volontaire ou involontaire de conduite de véhicule affecté au transport de passager par un conducteur non autorisé	Article 11 de la loi portant code de la route	-laisser conduire volontairement ou involontaire par un tiers un véhicule affecté au transport public de passagers -Le tiers ne justifie pas d'autorisation requise	Délit	Amende de deux cent mille (200 000) à cinq cent (500 000) de francs CFA et /ou six (5) mois à deux mois d'emprisonnement.
Conduite par une personne suspendue de permis ou dont le permis a été annulé par décision administrative	Article 12 de la loi portant code de la route	-Avoir un permis suspendu ou annulé par décision administrative - Soit obtenir ou tenter d'obtenir un permis par une fausse déclaration -Conduire dans ces circonstances un véhicule à moteur sans une telle pièce.	Délit	Un an (1) à deux (2) d'emprisonnement
Refus de rendre le permis annulé ou suspendu	Article 12 de la loi portant code de la route	- Avoir un permis suspendu ou annulé par décision administrative -Refuser de restituer ledit permis à l'agent de l'autorité chargé d'exécuter la décision	Délit	Un an (1) à deux (2) d'emprisonnement
Eclairage non conforme	Article 14 de la loi portant code de la route	-Conduire un véhicule -Eclairage volontairement modifié -Eclairage non conforme aux dispositions réglementaires -Eclairage constituant un danger pour les autres usagers	Délit	Amende de deux cent mille (200 000) à cinq cent (500 000) de francs CFA et /ou six (6) mois à deux (2) ans d'emprisonnement.
Fausse plaque ou inscription	Article 15 de la loi portant code de la route	-Usage volontaire d'une plaque ou d'inscription apposée sur un véhicule à moteur -Ledit véhicule est enregistré sous un numéro, un numéro ou un domicile faux.	Délit	Amende d'un million (1 000 000) à deux millions (2 000 000) de francs CFA et /ou un (1) à trois (3) ans d'emprisonnement.
Entra à l'usage des voies publiques ouvertes à la circulation	Article 16 de la loi portant code de la route	-Edifier ou placer un objet sur une voie ouverte à la circulation publique -Soit tenter d'édifier ou de placer un objet sur une voie ouverte à la circulation publique -Soit donner des instructions, moyens ou facilités -L'objet, les instructions, les facilités ou les moyens font obstacle au passage des véhicules	Délit	Amende d'un million (1 000 000) à deux millions (2 000 000) à cinq (5) ans d'emprisonnement.
Délit de fuite	Article 17 de la loi portant code de la route	-Conduire un véhicule -Causer ou occasionner un accident -Ne pas s'arrêter -Ne prendre aucune disposition pour assumer la responsabilité pénale ou civile encourue	Délit	Amende d'un million (1 000 000) à un millions cinq cent mille (1 500 000) de francs CFA et /ou un (1) à trois (3) ans d'emprisonnement.
Refus d'obtempérer à une injonction d'un agent	Article 19 de la loi portant code de la route	Refuser de s'arrêter suite à l'injonction claire d'un agent de l'autorité publique Soit refuser de se soumettre aux vérifications de l'agent prescrites concernant sa personne ou le véhicule	Délit	Amende d'un million (1 000 000) à deux millions (2 000 000) de francs CFA et /ou un (1) à trois (3) ans d'emprisonnement.
Conduite en état d'ivresse	Article 20 de la loi portant code de la route	Conduite ou tenter de conduire un véhicule Etre manifestement en état d'ivresse Soit sous l'emprise des stupéfiants	Délit	Amende d'un million (1 000 000) à deux millions (2 000 000) de francs CFA et /ou un (1) à trois (3) ans d'emprisonnement.
Dégradation du patrimoine routier national	Article 9 de la loi portant code de la route	Causier sciemment ou accidentellement des dommages au patrimoine routier Les dommages constatés et déterminés par les services compétents	Contravention	Amende de deux cent mille (200 000) à cinq cent mille (500 000) de francs CFA et réparation des dommages causés évalués par les services techniques compétents
Défaut de port de la ceinture de sécurité	Décret n° 2013 - 077PR du 27 novembre 2013 relatif au port obligatoire de la ceinture de sécurité	-Etre conducteur ou passager d'un véhicule (voiture, camion, moto) -en circulation -Ne pas porter la ceinture pendant que le dit véhicule est en circulation	Contravention	-Amende de 5.000 F CFA -Amende de 10 000 F CFA en cas de récidive.
Usage du téléphone portable par un conducteur de véhicule ou engin en circulation	Décret n°2013-079/PR du 27 novembre 2013 portant interdiction de l'usage de téléphone portable aux conducteurs des véhicules et engins en circulation.	-Etre conducteur d'un véhicule ou engin -Le véhicule ou engin doit être en circulation -Entretenir une conversation au téléphone -Lire un message sur son portable -Ecrire un message sur son portable.	Contravention	Amende de 10 000 F CFA
Défaut de port de casque par un conducteur ou passager d'engin équipé de moteur thermique	Décret n°2013-078/PR du 27 novembre 2013 relatif au port de casque obligatoire par les conducteurs ou les passagers des engins équipés d'un moteur thermique en circulation	-Etre conducteur ou passager d'un engin équipé d'un moteur thermique -Etre en circulation sur la voie publique -Ne pas porter un casque ayant des caractéristiques définies par le décret -Porter un casque n'ayant pas les caractéristiques définies par le décret	Contravention	-5 000F CFA d'amende - 10 000 F CFA en cas de récidive
Vente d'un engin à deux (02) roues équipé d'un moteur thermique non accompagnée d'un casque	Décret n° PR relatif au port de casque obligatoire par les conducteurs ou les passagers des engins équipés d'un moteur thermique en circulation	Avoir comme profession la vente des engins à deux (2) roues équipé d'un moteur thermique -Livré un engin en l'accompagnant d'un casque ne répondant pas aux caractéristiques définies par les règlements.	Contravention	5 000 F CFA d'amende 20 000 F CFA d'amende en cas de récidive.



DU VRAI ILLIMITÉ

Avec TOGO TELECOM, profitez des meilleurs tarifs du marché !

PROFIL BLEU (Profil de base)

- Jusqu'à **36 F TTC/mn** en heures pleines
- Jusqu'à **36 F TTC les 2 minutes** en heures creuses

Coût de changement de profil : 1000 F CFA

PROFIL ROSE

Tapez vite **887*1*6#**

- communiquez en **intra réseau à 0 F/min** après la 3^e mn
- appelez les **autres réseaux mobiles à 55 F/min**
- et l'**international à 55 F/apel**

SOIRÉE ILLIMITÉE JOUR

Profitez des **appels illimités à 0 F** vers TOGO TELECOM (de 20h30 à 06H00 le jour de l'activation)

- Si vous êtes dans le **Profil Bleu**, tapez vite **887*1*13#**
- Si vous êtes dans le **Profil Rose**, tapez vite **887*6*31#**

Coût d'activation : 300 F CFA

SOIRÉES ILLIMITÉES HEBDO

Profitez des **appels illimités à 0 F** vers TOGO TELECOM (du lundi au vendredi de 20h30 à 06H00)

- Si vous êtes dans le **Profil Bleu**, tapez vite **887*1*12#**
- Si vous êtes dans le **Profil Rose**, tapez vite **887*6*21#**

Coût d'activation : 1000 F CFA

Profitez des appels et SMS illimités le week-end

Tapez vite **887*1*7#** ou **887*6*17#**

0F sur tous vos appels et SMS vers TOGO TELECOM toute la journée du **samedi** et **dimanche**.

Coût d'activation : 500 F CFA

ACTIVATION	PROFIL DE DÉPART	PROFIL/OFFRE DE DESTINATION	CODE	COÛT TTC
PROFIL ROSE	Bleu	Rose	887*1*6#	1 000 F
PROFIL BLEU	Rose	Bleu	887*6*1#	1 000 F
Offre Soirées illimitées HEBDO	Bleu	Soirées illimitées Hebdo	887*1*12#	1 000 F
	Rose	Soirées illimitées Hebdo	887*6*21#	1 000 F
Offre Soirée illimitée JOUR	Bleu	Soirée illimitée Jour	887*1*13#	300 F
	Rose	Soirée illimitée Jour	887*6*31#	300 F
Offre Week-end illimité	Bleu	Week-end illimité	887*1*7#	500F
	Rose		887*6*17#	500F

Offres réservées aux clients illico.

Infos : 112

ESPACES TELECOM À LOMÉ

Ex Direction Générale
Avenue Nicolas GRUNTZKY,
ancien siège
Tél : (228) 22 21 47 14

Espace Telecom AGOE NYIVE
Juste après la Brasserie BB
Tél : (228) 22 50 82 01

Espace Telecom Place de l'Indépendance
Près de la Place de l'Indépendance
Tél : (228) 22 21 86 23

ESPACES TELECOM À L'INTÉRIEUR

Espace Telecom TSEVIE
Près du grand marché de NDANYI
Tél : (228) 23 30 00 01

Espace Telecom ATAKPAME
Face à la station TOTAL
Tél : (228) 24 40 02 39

Espace Telecom DAPAONG
Face au commissariat
Tél : (228) 27 70 83 00

Espace HELIM
Ancien immeuble S3G
Tél : (228) 22 20 32 06

Espace Telecom ADIDOGOME
Face Église d'Adidogomé
Tél : (228) 22 50 83 01

Espace Telecom ASSIVITO
Espace HELIM, ancien immeuble S3G
Tél : (228) 22 20 74 00

Espace Telecom ANEHO
Dans le bâtiment de l'UTB
Tél : (228) 23 31 07 24

Espace Telecom SOKODE
Face au marché - Après CNSS
Tél : (228) 25 50 01 21

Espace Telecom ADOBOU-KOME
Face mosquée de l'ex Zongo
Tél : (228) 22 23 16 67

Espace Telecom PORT
Près du Rond-Point du PAL
Tél : (228) 22 27 46 03

Espace Telecom KPALIME
Près de la Préfecture
Tél : (228) 24 41 00 50

Espace Telecom KARA
Près du stade Municipal
Tél : (228) 26 60 00 60

TOGO TELECOM, La Référence

www.togotelecom.tg